

Compte rendu du Comité syndical du mercredi 1^{er} décembre 2021 à 18h00 SMIRIL

L'an deux mil vingt et un, le premier décembre à dix-huit heures, le Comité Syndical du SMIRIL, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BUB, Président.

Membres titulaires présents : M. ATHANAZE Pierre, M. BUB Jérôme, M. BRUN Jean-Jacques, Mme CHAIGNE Caroline, M. DESCHANEL Thierry, M. FOURNIER MOTTET Benoit, Mme MARI Victoria, Mme RANN Josiane, M. VERD Pierre.

Membres titulaires excusés : Mme DEHAN Nathalie (pouvoir à Jérôme BUB), Mme Michèle EDERY, M. THIMONET Christophe.

Membres suppléants présents (avec voix délibératives) : /

Membres suppléants présents (sans voix délibératives) : /

Agents présents : Damien Dumollard – Directeur ; Marion Poncet – gestionnaire administrative.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 12

Titulaires présents : 9

Suppléants présents : 0

Procurations : 1

Membres présents ou représentés : 10

Voix délibératives présentes ou représentées : 13

Date de la convocation : 15/11/2021

Ordre du jour

1. Désignation du Secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 6 octobre 2021
3. Délibération d'une convention unique dans le cadre d'une adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69
4. Débat d'orientation budgétaire 2022
5. Montant de participation 2022 des membres
6. Conventions de partenariat 2021-2022 avec les associations d'éducation à l'environnement
7. Convention de partenariat avec RTE
8. Proposition de signature de l'Appel du Rhône

Informations diverses

Délibérations

Monsieur le Président ouvre la séance en accueillant M. Brun, nouveau délégué représentant du Département.

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Pierre VERD est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte rendu du Comité syndical du 6 octobre 2021.

Le compte-rendu de la dernière réunion du Comité syndical est approuvé à l'unanimité.

3. Délibération d'une convention unique dans le cadre d'une adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69

Le cdg69 propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent. Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission. Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à l'unanimité la passation de cette convention pluriannuelle pour les services suivants :

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	560 € (80€/agent)
Conseil en droit des collectivités	4 785 €
Archivage pluriannuel (jours facturés correspond aux jours effectués)	Selon recours
Intérim (adhésion gratuite, facturation lors de la mobilisation de la prestation)	Selon recours
Inspection Hygiène et Sécurité (incluse dans cotisation)	0 €

4. Débat d'orientation budgétaire 2022

Le débat d'orientation budgétaire se déroule sur la base des éléments transmis dans le rapport préparatoire.

Sur la question des dépenses, il est notamment présenté la nécessité de renforcer l'équipe d'agents de manière à pouvoir mener à bien les différents projets et actions du Plan de gestion. Les besoins concerneraient : la mise en place d'une fonction de responsable technique, la création d'un poste de chargé de mission pour le développement de l'Observatoire Territorial de la Biodiversité (en interne), le remplacement du coordinateur pédagogique actuel dans cette hypothèse. Ces perspectives n'appellent pas de remarques particulières, dans la mesure où les projections de recettes de fonctionnement le permettent.

Pierre Athanaze souligne que la fonction de responsable technique devrait plutôt être positionnée aux grades d'agent de maîtrise, notamment pour une raison de déroulement de carrière, le cadre d'emploi des techniciens semblant surdimensionné pour le poste au sein du SMIRIL.

Le Comité syndical acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a bien eu lieu.

5. Montant de participation 2022 des membres

Tout en proposant que le montant des participations des membres soit reconduit à l'identique pour 2022, M. le Président propose d'envisager que celui-ci puisse être indexé sur l'inflation à compter de l'an prochain dans la mesure où le besoin budgétaire serait constaté. Une projection est faite sur la base de l'inflation 2020-2021.

Chaque délégué est invité à aborder la possibilité de cette indexation avec son Conseil d'ici le vote des participations 2023.

Pierre Athanaze fait remarquer que la commune de Feyzin concoure à hauteur de 25 % de la participation des communes, malgré le fait qu'elle n'a plus d'accès au fleuve en raison du PPRT.

En revanche il est constaté que la ville de Solaize a de nombreux hectares dans le périmètre de site mais ne fait pas partie du syndicat depuis sa création. Le Comité dit que Solaize serait la bienvenue au sein du SMIRIL. Des démarches d'approche du Maire de Solaize seront entreprises par M. Athanaze et M. Bub.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à l'unanimité un montant de participation identique à celui de 2020, soit 522 900 €, répartis entre les membres comme prévu par les statuts.

Membres	Part statutaire	Montant de la participation 2021	Montant de la participation 2022
Métropole de Lyon	72 %	376 488€	376 488€
Département du Rhône	8%	41 832€	41 832€
Communes	20 %	104 580€	104 580€
Feyzin	25,01%	26 156 €	26 156 €
Millery	3,36%	3 513 €	3 513 €
Grigny	21,85%	22 851 €	22 851 €
Irigny	27,64%	28 907 €	28 907 €
Sérézin-du-Rhône	2,38%	2 489 €	2 489 €
Ternay	4,92%	5 145 €	5 145 €
Vernaison	14,84%	15 519 €	15 519 €
Total	100 %	522 900€	522 900€

6. Conventions de partenariat 2021-2022 avec les associations d'éducation à l'environnement

Dans le cadre des partenariats pédagogiques, le SMIRIL conventionne annuellement par Convention Annuelle d'Objectifs avec certaines associations d'éducation à l'environnement et au développement durable du territoire en fonction des projets conçus avec les établissements scolaires.

Pour l'année 2021-2022, le volume d'activités pédagogiques proposé par le SMIRIL se compose comme suit :

- 753 interventions avec les partenaires pédagogiques, dont 45 dans le cadre de l'école du dehors
- 35 animations en régie par le SMIRIL
- 21 sorties de visite d'une station d'épuration (STEP de Pierre-Bénite)
- 13 sorties en autonomie (avec prêt d'outils pédagogiques de découverte)

Ces activités bénéficieront à 276 classes de la maternelle au lycée pour 6 900 élèves.

Demandes de subvention de la part des associations pour la réalisation d'activités pédagogiques auprès des scolaires durant l'année 2021-2022 :

Structures associatives partenaires	Montants des subventions
Arthropologia	8 970 €
FDAAPPMA (Fédération de pêche)	12 650 €
FNE Rhône	48 280 € ¹
LPO AuRA – Antenne Rhône	19 550 €
MNLE 69	24 380 €
Nature en Mont Pilat	20 470 €
TOTAL	134 300 €

39 790 € de prestations d'intervention seront passées auprès d'autres intervenants. Le total des dépenses extérieures liées aux interventions de partenaires auprès du public scolaire pour l'année 2021 – 2022 se montent à 174 090 € ; cofinancées à 70 % par l'Agence de l'eau RMC.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à l'unanimité les subventions sollicitées et autorise Monsieur le Président à signer les Conventions Annuelles d'Objectifs ainsi que les lettres de commande avec chaque partenaire pour l'année scolaire 2021-2022.

7. Convention de partenariat avec RTE

RTE exploite une ligne à haute tension entre Ternay et Grigny, traversant le site au sud de l'île de la table ronde, en zone APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope). La gestion de la végétation sous la ligne a jusqu'à présent toujours été réalisée par des entreprises prestataires RTE, avec une intervention décennale ou quinquennale en coupe blanche. Cela aboutit à un impact non seulement paysager mais également à une coupure dans la continuité forestière et la création d'un terrain favorable pour les espèces invasives. Le SMIRIL a travaillé cette année à une proposition alternative que RTE a acceptée. Le Plan de gestion proposé vise à réaliser des interventions annuelles, plus légères et sélectives, de manière à échelonner les coupes dans le temps et rompre avec une intervention ponctuelle en coupe rase.

La convention de partenariat proposée confierait cette intervention au SMIRIL pour la période 2021 – 2032 avec une participation financière de 3 500 € pour cette période.

Il est fait remarqué que la participation proposée par RTE est relativement faible, bien que revue à la hausse par rapport à la première proposition.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à l'unanimité l'engagement de ce partenariat et autorise M. le Président à signer la convention.

8. Proposition de signature de l'Appel du Rhône

M. le Vice-président Benoît Fournier-Mottet présente la démarche de l'Appel du Rhône.

¹ Dont 11 250 € dans le cadre du projet spécifique Ecole du dehors cofinancé par l'Agence de l'eau et l'ARS.

Il s'agit d'une mobilisation citoyenne, collective et transnationale portée par une association (ID-eau) et qui demande la reconnaissance d'une personnalité juridique du Rhône afin de défendre ses droits à exister, être préservé, se régénérer, évoluer, de manière à maintenir et garantir son environnement et sa biodiversité tant pour nous que pour les générations futures.

Les constats, enjeux et raisons d'agir en faveur du Rhône soulignés par les porteurs sont : la fonte des glaciers, la pollution de l'eau, les plastiques, le Changement, les prélèvements d'eau, les écosystèmes et la vie aquatique, le dépassement des limites planétaires.

L'Appel du Rhône vise à susciter une sensibilisation autour des enjeux liés à la préservation de ce fleuve du point de vue écologique et à combler les lacunes en termes de normes légales, afin de permettre aux populations riveraines et communautés concernées de :

- Faire reconnaître le Rhône en tant qu'entité naturelle jouissant d'une personnalité juridique ;
- Lui garantir ce statut juridique en droit transnational ;
- Lui assurer un cadre légal qui régulera l'activité humaine et industrielle et lui permettra de se prémunir contre les activités destructrices, tout en favorisant une économie circulaire et régénérative ;
- Donner à chacun·e, individus et communautés concernés, les moyens d'assurer préventivement sa préservation et anticiper tout dommage irréversible au fleuve et à ses écosystèmes ;
- Créer des droits applicables pour défendre ce statut efficacement et de manière contraignante en cas d'atteinte à son intégrité ;
- Etablir la primauté de l'eau comme ressource universelle essentielle à notre survie et à celle des générations futures.

Pierre Athanaze rappelle les raisons qui ont notamment conduit la Métropole de Lyon à rejoindre cet appel.

Après en avoir débattu, le Comité syndical vote à douze voix pour et une abstention (Grigny) la signature et l'adhésion au projet de l'Appel du Rhône.

Informations diverses

- Le Comité de pilotage du Plan d'interprétation aura lieu vendredi 17 décembre 2021
- Le lancement de l'Appel à manifestation d'intérêt aux établissements scolaires pour les projets 2022-2023 débutera en janvier.
- Le prochain Comité d'usagers est envisagé mardi 1^{er} février 2022 à Irigny (disponibilité d'une salle à confirmer)
- Pierre VERD propose la commune d'Irigny comme lieu d'accueil du prochain Comité syndical (1^{er} mars 2022)
- Il est actuellement conçu des pochoirs « Ici commence le Rhône » qui pourront être mis à disposition des écoles ou communes qui voudraient mener des actions de « tag » sur les trottoirs, à proximité des bouches, afin de sensibiliser à ne pas jeter ses déchets à terre. Ils devraient pouvoir être mis à disposition à la fin de l'hiver.

Après validation du secrétaire de séance,
Fait à Grigny, le 10 décembre 2021,

Jérôme BUB,

Président